



AIX en PROVENCE
LA VILLE

150 000 habitants

Aix
en Provence



LA VILLE RECRUTE DES APPRENTIS

Vous avez entre 16 et 29 ans et souhaitez entrer dans la vie professionnelle par le biais de l'apprentissage. Vous recherchez une collectivité Territoriale dynamique qui vous accompagnera vers l'obtention de votre diplôme, la Ville d'Aix en Provence dans le cadre de sa politique de soutien à l'apprentissage recrute :

UN TECHNICIEN – INSPECTEUR DE SALUBRITE (H/F) Pour sa Direction Santé Publique et Handicap

MISSION :

Au sein de la Direction Santé Publique et Handicap et sous l'encadrement du maître d'apprentissage, l'apprenti(e) Technicien – Inspecteur de Salubrité, participera à l'instruction de dossiers de plainte dans le domaine de la Santé Environnementale sur les thématiques de l'habitat indigne, des nuisances sonores, de l'hygiène alimentaire et de la pollution environnementale.

ACTIVITES :

- Apprentissage de la réglementation en vigueur
- Visite sur le terrain et au domicile des plaignants pour réaliser les constats
- Rédaction de rapports de visite
- Courrier de réponse et de mise en demeure
- Suivi des dossiers : échanges avec les plaignants et les mises en cause

Ces tâches seront réalisées d'abord en binôme avec les autres inspecteurs de salubrité puis en autonomie sous la responsabilité du maître d'apprentissage.

PROFIL REQUIS :

- Niveau d'études préparé : BUT
- Secteur : Hygiène et Sécurité Environnementale
- Permis B fortement souhaité
- Discrétion, bon relationnel, esprit d'analyses
- Utilisation d'appareil de mesure pour les constats (thermomètre, humidimètre, sonomètre, détecteur de monoxyde de carbone, caméra thermique)

HORAIRES : 35 h / Semaine (annualisées)

LIEU DE TRAVAIL : Bureau basé au 3 avenue Paul Cézanne Aix en Provence, déplacements sur tout le territoire de la commune pour réaliser les enquêtes terrains

REMUNERATION :

Selon l'âge et le niveau de diplôme, entre 25% et 78% du SMIC, conformément à la législation en vigueur.

Les personnes reconnues travailleurs handicapés par la Commission des droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées (CDAPH) peuvent conclure un contrat d'apprentissage sans limite d'âge (Loi N°2008-1425 du 27 décembre 2008)

Adresser votre candidature (lettre de motivation, CV), **avant le 30/04/2024**, à :

Par courrier :

Mairie d'Aix en Provence
Direction Adjointe des Services Ressources Humaines
Service Recrutement et Gestion des Postes
Hôtel de Ville
CS 30715
13616 Aix en Provence Cedex 01

Par mail :

Recrutement1@mairie-aixenprovence.fr

Informations complémentaires :

Mme Juliette LEMAN, Gestionnaire du recrutement

04 42 91 93 05